



PREFECTURE DES PYRENEES-ORIENTALES

ARRETE PREFECTORAL n° 4814

clôturent les listes électorales
des candidats se présentant aux élections
du comité local des pêches maritimes
et des élevages marins de Port-Vendres
du 15 janvier 2009

Le Préfet des Pyrénées-Orientales
Chevalier de la légion d'honneur

- VU la loi n° 91-411 du 2 mai 1991 modifiée relative à l'organisation interprofessionnelle des pêches maritimes et des élevages marins et à l'organisation de la conchyliculture,
- VU le décret n° 92-335 du 30 mars 1992 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du comité national des pêches maritimes et des élevages marins ainsi que des comités régionaux et locaux des pêches maritimes et des élevages marins,
- VU le décret n° 92-376 du 1^{er} avril 1992 modifié fixant les modalités d'organisation et de tenue des consultations électorales prévues à l'article 1^{er} du décret N° 92-335 du 30 mars 1992 modifié,
- VU l'arrêté du Ministère de l'agriculture et de la pêche du 20 juin 2008 fixant le jour du scrutin des élections aux conseils des comités locaux et régionaux des pêches maritimes et des élevages marins,
- VU l'arrêté préfectoral n° 3998 du 29 septembre 2008 instituant la Commission électorale du Comité local des pêches maritimes et des élevages marins de Port-Vendres
- VU l'arrêté préfectoral n° 4375 du 30 octobre 2008 fixant la liste des électeurs procédant à la désignation du Conseil du Comité local des pêches maritimes et des élevages marins de Port-Vendres
- VU le dépôt effectué par M. Alex FABRE, agissant en qualité de mandataire d'une liste commune regroupant les syndicats SNMPA CGT, FNSM CGT et FFSMP, le 27 novembre 2008,
- VU la conformité au décret visé supra du dossier fourni à la Commission électorale,
- VU le procès-verbal de la Commission électorale du 2 décembre 2008,

ARRETE

ARTICLE 1er : Les listes de candidats déposées sont enregistrées.

ARTICLE 2 : Ces listes seront affichées :

- siège de la Commission électorale (DIDAM de Port-Vendres)
- station de Port la Nouvelle et Gruissan
- Siège du Comité local des pêches maritimes et des élevages marins de Port-Vendres
- sièges des prud'homies des Pyrénées-Orientales et de l'Aude
- mairies des communes littorales concernées

ARTICLE 3 : Le directeur interdépartemental des Affaires Maritimes des Pyrénées-Orientales et de l'Aude est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Pyrénées-Orientales.

Fait à Port-Vendres, le 9 décembre 2008.

Pour le Préfet, et par délégation

Le directeur interdépartemental des Affaires Maritimes
des Pyrénées-Orientales et de l'Aude


Olivier LALLEMAND

LISTE DES CANDIDATS PRESENTES A L'ELECTION DU 15 JANVIER 2009

COMITE LOCAL DES PECHEES MARITIMES
ET DES ELEVAGES MARINS
DU QUARTIER DE PORT-VENDRES

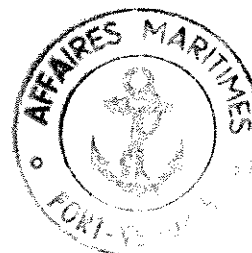
Collège : Equipage et salariés de pêche maritime et d'élevage marin

TITULAIRES

- 1- PIGASSOU David
- 2- RODRIGUEZ Antoine
- 3- GONCALVES Patrick
- 4- VALERO Christophe
- 5- JEUDY Antoine
- 6- MARIN Jean-Pierre
- 7- SCALA Stéphane
- 8- RODRIGUEZ Jean-Michel
- 9- MORENO Michel
- 10- MANCKA Mamadou

SUPPLEANTS

- 1- ROUFFIA Louis
- 2- PALLEROLS Bruno
- 3- ROSES Jérôme
- 4- BONO Laurent
- 5- BARDETIS Ludovic
- 6- NAUDEIX Maxime
- 7- CATANIA Anthony
- 8- BERTON Thierry
- 9- KARROUM Mimoun
- 10- MAGNAT Christophe



Collège : Chefs d'entreprise

Catégorie : Chefs d'entreprise de pêche maritime à pied

TITULAIRES

1- GALY Jean-Jacques

SUPPLEANTS

1- GRAS CALVET Ange

Catégorie : Chefs d'entreprise d'élevage marin

TITULAIRES

1- MICHEAU Jérôme

SUPPLEANTS

Catégorie : Chefs d'entreprise non embarqués

TITULAIRES

1- PEREZ Bernard

SUPPLEANTS

1- NAVARRET Chantal

Catégorie : Chefs d'entreprise embarqués

TITULAIRES

1- FABRE Alex

2- PLANAS Marc

3- ROMAGOSA Franck

4- CABOS Olivier

5- CYPRIEN Alain

6- GARCIA Thomas

7- GAUMER Iro

SUPPLEANTS

1- BERTON Ewan

2- ROSES Stéphane

3- BLASCO Gilbert

4- PEYRILLE Didier

5- RESTE Frédéric

6- SCALA Frédéric

7- GARCIA Robert

